

**Le sénateur Thériault:** Nous ne pouvons pas continuer sans le système.

**Son Honneur le Président:** Les sénateurs veulent-ils que nous suspendions la séance pendant dix minutes?

**Des voix:** D'accord.

**Son Honneur le Président:** Nous suspendrons la séance pendant dix minutes. Avant de reprendre, nous ferons retentir le timbre pendant cinq minutes.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

● (1500)

Le Sénat reprend sa séance.

## LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

### L'AUGMENTATION DES DÉPENSES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, quand la séance a été interrompue, je m'apprêtais à répondre à une question du sénateur Grafstein.

Il n'exige pas la une réponse non détaillée qu'il demande est la suivante: nous devons poursuivre nos efforts en tant que gouvernement pour encourager la reprise économique et promouvoir l'expansion économique, pour continuer à appliquer la politique qui, comme je l'ai déjà signalé, a créé 1,4 million d'emplois depuis 1984.

Par ailleurs, le sénateur n'est pas sans savoir que, malgré la conjoncture financière défavorable, le gouvernement oriente mieux un grand nombre de nos programmes sociaux. Je lui rappelle que nous partageons toujours avec la province d'Ontario et, partant, avec la municipalité, les coûts de l'aide sociale par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada. C'est là la réponse brève et non détaillée comme il dit.

**L'honorable Jeremiah S. Grafstein:** De toute évidence, honorables sénateurs, ces mesures ne suffisent pas, car ces aliments sont financés non pas à l'aide de deniers publics, mais essentiellement avec des fonds privés. Les banques d'alimentation sont de formidables filets de sécurité, je suppose, car les régimes d'assistance publique ne suffisent pas à la tâche, aussi multiples qu'ils soient. Telle était en substance ma question. En effet, bien que les divers paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipaux, participant aux programmes d'aide sociale, ceux-ci ne suffisent pas pour nourrir 120 000 personnes par semaine. Le système est donc de toute évidence mal en point ou mal conçu. C'était l'objet de ma question.

Permettez-moi d'ajouter autre chose, honorables sénateurs. Il y a un phénomène nouveau, à Toronto. J'occupe le même bureau dans cette ville depuis 1960. Deux coins de rue me séparent du terrain de stationnement où je gare ma voiture. Le long de ce parcours, se trouvent un certain nombre de bouches de chaleur. La plupart sont maintenant occupées la nuit par des clochards. C'est un phénomène qui ne m'avait pas frappé auparavant. Il y avait des sans-abri qui déambulaient et qui étaient pris en charge, mais jamais, nous ne les voyions pas se réserver ainsi des bouches de chaleur pour dormir la nuit.

Le gouvernement fédéral pourrait certainement, avec les provinces et les municipalités, tenter d'atténuer les difficultés des sans-abri qui n'ont même pas où dormir la nuit. C'est du jamais vu. Cela ne se voyait pas en 1984, 1983, 1982 ou 1981,

[Le sénateur Lynch-Staunton.]

à Toronto. Au centre-ville de Toronto, c'est maintenant chose courante.

Je ne place pas le gouvernement actuel sur un autre plan que quelqu'autre gouvernement. Chose certaine, il devrait se charger d'étudier la situation et chercher les moyens de lutter contre cette détresse non seulement à Toronto, mais aussi dans d'autres grandes villes du Canada. Il s'agit nettement d'un nouveau problème, par son ampleur et sa gravité, dans le Grand Toronto.

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je comprends la situation décrite par l'honorable sénateur et les inquiétudes qu'il exprime. Il ne veut pas de statistiques en guise de réponse et, de toute façon, je n'en ai pas. Je l'assure néanmoins que le gouvernement fédéral continue d'accorder une aide financière considérable pour construire des logements à loyer modique à Toronto et ailleurs. C'est tout ce que je puis dire là-dessus pour le moment.

[Français]

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

### PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lavoie-Roux, appuyée par l'honorable sénateur Grimard, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

**L'honorable Thérèse Lavoie-Roux:** Honorables sénateurs, je voudrais prendre seulement quelques minutes à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-39, d'une part, pour remercier mes collègues de leur contribution au débat lors de l'étude du projet de loi et particulièrement celle du sénateur Bosa qui a été le porte-parole officiel de l'Opposition.

Je les avais mis au courant de la priorité à accorder à ce projet de loi. Tous ont vraiment démontré une excellente collaboration pour s'assurer que le projet de loi puisse être adopté et acheminé à temps aux provinces pour l'adoption provinciale afin qu'il puisse entrer en vigueur dès janvier prochain.

Je reconnais avec les autres membres du comité qu'en fait le délai était extrêmement court et que, d'un côté comme de l'autre, nous aurions souhaité avoir plus de temps pour l'examiner plus en profondeur.

J'aimerais aussi souligner l'excellent travail du sénateur David à titre de président du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Finalement, je voudrais remercier les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir répondu avec diligence et beaucoup de compétence aux questions pas toujours très simples (je dirais même assez complexes) que les membres du comité leur ont adressées.

J'aimerais rappeler que le projet de loi renferme deux modifications majeures. D'une part, une modification du calendrier actuel des taux de cotisation du Régime de pension du Canada, échelonné sur vingt-cinq ans. On prolonge mainte-